

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept février, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 11 février 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_005 - FINANCES AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENT CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT EN EXTENSION D'UN BÂTIMENT EXISTANT (ALSH DIGOIN)

Conformément à l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales, Les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

C'est dans ce cadre qu'une autorisation de programme pour la construction d'un Accueil de Loisirs sans hébergement en extension d'un bâtiment existant à Digoïn (ALSH DIGOIN), d'un montant prévisionnel de 1 800 000 € TTC a été votée par délibération n°2024-052 du 1^{er} juillet 2024. Les crédits de paiement ont été échelonnés sur la période 2024-2025 comme suit :

Numéros et libellé de l'AP : 2303 – ALSH DIGOIN

- Montant global de l'AP : 1 800 000 € TTC

CP 2024 : 900 000 € TTC

CP 2025 : 900 000 € TTC

En 2024, sur l'ensemble de l'opération ALSH DIGOIN, 84 023.73 € ont été mandatés et répartis ainsi :

- 81 347.73 € en frais d'études
- 2 676 € en travaux

Les crédits de paiement 2024 initialement budgétisés n'ont donc pas été liquidés en totalité.

Il est proposé au conseil communautaire de réajuster l'échéancier initial en fonction des crédits de paiement réellement consommés en 2024 en approuvant la nouvelle répartition des crédits de paiement comme suit :

Numéros et libellé de l'AP : 2303 – ALSH DIGOIN

- Montant global de l'AP : 1 800 000 € TTC

CP 2024 : 84 023.73 € TTC

CP 2025 : 1 715 976.27 € TTC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-3,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° DEL2024_052 en date du 1^{er} juillet 2024 portant approbation d'une autorisation de programme pour la construction d'un ALSH en extension d'un bâtiment existant,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 04 février 2025,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 04 février 2025,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'approuver le nouvel échancier de cette autorisation de programme comme suit :**

Numéros et libellé de l'AP : 2303 – ALSH DIGOIN

- **Montant global de l'AP : 1 800 000 € TTC**
CP 2024 : 84 023.73 € TTC
CP 2025 : 1 715 976.27 € TTC

- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Elisabeth PONSOT
Membres présents à la séance : 50	Votants : 55

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Philippe DUMOUX, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Esmel Bienin DAVID, Myriam PEJOUX, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Délégués ayant donné pouvoir :

Céline BIJON à Anne-Thérèse BLANCHARD, Nicole GEORGES à Magali DUCROISET, Lolita RODRIGUEZ à Chantal CHAPPUIS, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Gilles PERRETTE

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thierry AUCLAIR, Annie BOISSARD, Michelle BONNOT, Guillaume CHAUVEAU, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Edith TERRIER, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Jean-Marc NESME, Daniel THERVILLE, Yves LABAUNE

Délégués Communautaires ayant votés pour :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Yves BICHET, Céline BIJON, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Jean-Bernard DESCHAMPS, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Philippe DUMOUX, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Esmel Bienin DAVID, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Elodie HENRY, Patrick PAGÈS, Marc TABOULOT, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 17 février 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais